

Où en est la Parité électorale ?

A échéance des premiers mandats « post-paritaires »,
les pratiques et les règles du jeu ont-elles évolué ?

Montpellier, 5-6 octobre 2007
Université de Montpellier I – Faculté de Droit
Amphi C
39 rue de l'Université – 34000 Montpellier
Tram ligne n°1. Arrêt Louis Blanc

Contexte

Six ans après la mise en application de la loi sur la parité aux élections municipales, régionales, législatives, et sénatoriales, à l'échéance des premiers mandats post-paritaires, quel bilan convient-il d'en tirer ?

En 1998, se tenait à Toulouse un colloque international sur *La parité, enjeux et mise en œuvre* organisé par l'Equipe d'accueil doctoral Simone-Sagesse. Ce colloque a permis de souligner la nécessité d'une contrainte juridique en faveur de l'accès des femmes aux mandats électoraux. La loi du 6 juin 2000 dite « de la parité » étant entrée en application en 2001, un premier bilan dressé dès 2004 à Toulouse¹ lors d'un second colloque international intitulé *2001 L'odyssée paritaire* a montré que la loi s'est traduite par une augmentation conséquente du nombre de conseillères municipales dans les communes de plus de 3500 habitants, concernées par la loi, où le pourcentage de femmes conseillères municipales est passé de 25,7% en 1995 à 47,4% en 2001, alors que pour les communes de moins de 3500 habitants non soumises à la loi, le pourcentage est passé de 21% en 1995 à 30% en 2001, sous un effet d'entraînement. A l'inverse, la proportion des femmes maires augmente faiblement : 7,8% en 1995 pour 11,2% en 2001 dans les communes concernées par la loi ; de 4,4% en 1995 à 6,7% en 2001 dans les communes non concernées par la loi². Dans les deux cas, l'existence d'un vivier de femmes compétentes et motivées pour s'engager en politique est apparue clairement.

Toutefois, les effets sur les exécutifs municipaux restent ambigus. Les femmes représentent désormais 40% du personnel politique, mais les mandats et délégations qu'elles obtiennent restent très marqués par l'appartenance de sexe. Ce sont là les limites de l'esprit paritaire qui a soufflé sur la France le temps de quelques élections, mais qui fait toujours l'objet de résistances et de tentatives de contournement. En outre, la loi du 6 juin 2000 « favorisant l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et aux fonctions électives » ne s'applique pas partout. Ainsi, pour les élections municipales, elle concerne seulement les communes 3 500 habitants et plus, alors même que 75% des communes ont moins de 1 000 habitants. De même, les élections sénatoriales et cantonales souffrent d'une règle peu contraignante par rapport à la loi dite « de la parité ». Ainsi, en étant dépourvue de pouvoir contraignant à tous les niveaux électoraux, la parité est laissée à la discrétion des différents acteurs politiques. Les bilans que l'on peut tirer maintenant des premiers mandats « post-paritaires » (élections ayant eu lieu après l'an 2000, année de « la loi »), sont très clairs tant au niveau local que national : les partis politiques ont préféré payer d'importantes pénalités financières plutôt que de se mettre en conformité avec la loi pour la parité. Par exemple, malgré la menace de sanctions financières aux élections législatives de 2002, certains partis politiques ont préféré voir réduire leur dotation financière publique pendant plusieurs années (1 650 980 d'Euros de pénalités pour le parti socialiste et jusqu'à 4 262 606 d'Euros pour l'UMP) plutôt que d'appliquer correctement la loi.

Si, malgré les obstacles multiples qu'elles rencontrent dans l'organisation de leurs différents temps sociaux, les femmes ont investi cet ancien bastion masculin, y prennent toute leur place et apportent des innovations considérables, qu'ont-elles à dire de ce qu'elles ont expérimenté à l'issue de ces premiers mandats post-paritaires ? Des premiers éléments d'enquête font ressortir des violences développées à l'encontre de ces « élues paritaires ». Ces élues jouent-elles un rôle de modèles pour les jeunes femmes ? Les travaux de

¹ Colloque « *2001 L'Odyssée paritaire : Un premier bilan* », co-organisé par l'équipe Simone-SAGESSE, l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, la Mission pour l'égalité entre les femmes et les hommes de l'UTM (FSE), le CERTOP-CNRS (UMR 5044), le samedi 20 novembre 2004, Université de Toulouse-Le Mirail.

² Observatoire de la parité, 2005

Julie Jacques au Canada³ ont montré que les jeunes femmes engagées en politique préfèrent rester dans l'ombre. Peu s'impliquent dans les partis politiques québécois. En outre, des sondages récents indiquent que 81% des jeunes femmes seraient sceptiques face aux politicien-ne-s. Très peu de femmes ambitionnent de devenir députée ou ministre, "Elles projettent de demeurer à l'arrière-scène, une position qui leur assure un pouvoir d'agir." Qu'en est-il en France ?

Objectifs

Après que cette loi dite sur la parité ait été votée et soit entrée en application, il s'agit d'interroger la réalité et les modalités de son application et de mettre à jour les besoins du terrain, voire les dysfonctionnements observés. Il s'agit enfin de faire des propositions pour faciliter l'application de cette loi.

Ainsi, deux points d'appui précis constituent l'intérêt d'une telle rencontre. Au niveau local, l'échéance du premier mandat de l'élection municipale de 2001 qui se terminera en 2008. Il s'agit de savoir ce qu'il est advenu de ces femmes cooptées massivement lors de ces premières élections "paritaires" durant leur mandat. Deuxième point d'appui, préparer les élections suivantes qui auront lieu en 2008.

Quelques dates

1944 - L'ordonnance du 21 avril introduit le suffrage universel en permettant pour la première fois aux femmes de voter et d'être éligibles.

1982 - Le Conseil Constitutionnel invalide l'article de loi prévoyant que les listes ne soient pas composées de plus de 75% de candidats du même sexe dans les villes de 3500 habitants et plus.

1995 - Création d'un Observatoire de la Parité entre les femmes et les hommes, service du Premier ministre, présidé successivement par les députées Roselyne Bachelot, Dominique Gillot, Catherine Génisson et Marie-Jo Zimmermann

1999 - Modification de la Constitution. Il est ajouté à l'art. 3 que la loi « favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives », et précisé dans l'art. 4 que « les partis et groupements politiques contribuent à la mise en œuvre de ce principe ».

Créations des délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à l'Assemblée nationale et au Sénat.

2000 - La loi du 6 juin contraint les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes par tranche de six lors des scrutins de liste et prévoit une pénalité financière pour les partis qui ne respecteront pas le principe de parité lors de la désignation des candidats pour les élections législatives.

La loi du 10 juillet étend le scrutin de liste à la proportionnelle aux départements de 3 sénateurs et plus (soit 2/3 des sénateurs). Le scrutin de liste ne concernait jusque là que les départements élisant cinq sénateurs et plus.

2003 - Les modes de scrutin des élections régionales et européennes sont réformés par la loi du 11 avril. L'alternance stricte entre hommes et femmes est instaurée pour les listes des élections régionales et confirmée pour les élections européennes. La loi introduit des sections départementales sur les listes régionales, et crée des eurorégions pour les européennes.

La loi du 30 juillet réforme le mode de scrutin des sénatoriales qui réserve l'application de la proportionnelle aux départements élisant 4 sénateurs et plus. Désormais le scrutin uninominal, ne comportant aucune obligation paritaire aux yeux de la loi, concerne la moitié des sièges sénatoriaux.

2007 - La loi du 31 janvier impose désormais une alternance stricte femmes-hommes dans la composition des listes électorales municipales (de 3500 habitants et plus) et introduit une obligation de parité dans les exécutifs régionaux et municipaux (de 3500 habitantes et plus). Elle augmente la pénalité financière encourue par les partis qui ne respectent pas la parité des investitures lors des élections législatives et contraint les candidat/es aux élections cantonales à se présenter au côté d'un/e suppléante de l'autre sexe.

³ Mémoire de maîtrise de Julie Jacques présenté à l'UQAM. Intitulé "L'engagement politique des jeunes femmes au Québec".

Caractéristiques de cette rencontre

Cette rencontre est conçue dans le cadre d'une démarche de recherche-action, entre universitaires, scientifiques, expert-e-s et personnes élues, engagées, militantes, associatives, sous la forme d'un colloque, dont l'objectif est de proposer *in fine* une meilleure compréhension des mécanismes du processus de féminisation du personnel politique.

Le colloque se déroule sur deux jours, avec quatre axes de travail sur les différentes étapes de l'entrée en politique des femmes :

- √ S'engager : comment, pourquoi, dans quoi ?
- √ Faire face : aux difficultés du statut d'élue, à la réalité de la fonction d'élue, aux violences sexistes :
- √ Etre élu-e : le vécu, des outils pour s'en sortir, les problématiques des collectivités territoriales, des communes rurales, (genre et territoires, politiques publiques de genre, aménagement-urbanisme, etc.) ;
- √ Durer : comment résister au découragement, créer, poursuivre parfois dans l'adversité.

Public cible

Laboratoires et équipes de recherche : Organismes de formation d'élue-s ; Elu-e-s et représentant-e-s des collectivités territoriales de la région LR et au-delà ; Etudiant-e-s et jeunes chercheur-e-s intéressé-e-s par la parité.

Comité scientifique

Françoise Gaspard, Maîtresse de conférences en sociologie, Paul Alliès, Professeur de science politique, Mariette Sineau, Directrice de recherche CNRS, Hubert Peres, Directeur du Cepel CNRS/UM1, Jacqueline Heinen, Professeure de sociologie, Paul-Henri Antonmattei, Doyen de la Faculté de Droit de l'UM1, Nicky Le Feuvre, Professeure de sociologie, Jean-Yves Dormagen, Professeur de science politique, Eliane Viennot, Professeure d'histoire, Annie Rieu, Chargée de recherche CNRS en sociologie, Sandra Frey, Post-doctorante en science politique, Annie Junter, Maîtresse de conférences en droit, Yannick Le Quentrec, PAST, Hélène Cettolo, PAST, Jacqueline Martin, Maîtresse de conférences en sciences économiques

Comité d'organisation

Sandra Frey, Pôle SAGESSE-CERTOP, Mauricette Sauvaire, CRAC, Aurélia Troupel, CEPEL-CNRS/UM1, Frédéric Decourt, Arc Latin

Partenariats

Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité du Languedoc-Roussillon, Association Arc Latin ; CEPEL-CNRS (Montpellier I), CERTOP-CNRS (Toulouse II) ; Mission égalité femmes-hommes, parité CNRS; Observatoire de la Parité, Université Montpellier I, Conseil Général du Gard, Mairie de Montpellier, Association des maires de France, Centre de formation des Maires et élus locaux, Collectif-rencontres d'actions citoyennes, Réseau Féministe « Ruptures »

Programme du colloque

Vendredi 5 Octobre 2007

9h00 : Accueil

9h30 : Séance d'ouverture du colloque

Présidente de l'UM1, D. Deville de Périère (sous réserve),
Rapporteuse de l'Observatoire de la Parité et présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, M-J. Zimmermann (sous réserve),
Doyen de l'université de Montpellier I, Paul-Henri Antonmattéi,
Directeur du Cepel, Hubert Peres,
Co-Responsable du Pôle Sagesse-CERTOP, Nicky Le Feuvre, UTM
Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité, Coline Conneau
Chargée de mission à l'égalité au Conseil régional de Languedoc-Roussillon, Chantal Vinot (sous réserve)
Mairie de Montpellier, chargée de mission aux Droits des femmes, Maryse Ruban

10h00-12h30 : Séance plénière introductive

Présidence de séance : Hubert Peres

Introduction scientifique : Sandra Frey, SAGESSE, UTM

La loi du 6 juin 2000 : un outil juridique perfectible, Mariette Sineau, Centre de recherche de Sciences Po CNRS, Paris

La Loi cadre sur l'égalité en Espagne : Fernando Fernandez-Llebrez, Université de Grenade (traduction simultanée de Hubert Peres).

Les difficultés et contradictions de la réforme constitutionnelle et législative italienne pour un rééquilibrage de la représentation électorale : Elisabetta Palici Di Suni Prat, professeure à l'Université de Turin.

Débat

14h00-16h30 : Axe 1 « S'engager »

Présidence de séance : Paul Alliès, Montpellier I

Engagement politique et genre : Yannick Le Quentrec, SAGESSE, UTM

Une candidate féministe peut-elle être élue ? : Monique Dental, Ingénieure d'études CNRS (sous réserve)

Témoignages : Claudie Bouyon, Réseau Féministe Ruptures, Sète ; Aurora Tesio, assesseure Province de Turin, Arc latin, Geneviève Tapié, Assemblée des femmes.

Débat

16h30-18h30 : Axe 2 « Faire face »

Présidence de séance : Nicky Le Feuvre, SAGESSE, UTM

La violence sexiste en politique : Sandra Frey, SAGESSE, UTM

Les résistances masculines aux changements : Annie Rieu, SAGESSE, UTM

Témoignages : Annie Gorce, Elue, Aveyron ; Mauricette Sauvaire, CRAC et élue, Hérault ; Pr.

Débat

Samedi 6 Octobre 2007

10h00-12h30 : Axe 3 « Etre élue, découvrir »

Présidence de séance : Jacqueline Martin, SAGESSE, UTM

Pratiques et exercice du mandat : Hélène Cettolo, SAGESSE, UTM

L'enjeu de l'équipement de la commune dans le mandat d'élue : Marie-Cécile Durand, DDE Aveyron

L'association de formation des élu-e-s de l'Hérault : Jacques Muscat, CEFMEL

Témoignages : Danielle Pagès, élue Perpignan, Silvana Ferrara, assesseure Province de Novara, Arc Latin

Débat

14h00-16h30 : Axe 4 « Durer »

Présidence de séance : Bernard Portales, Arc Latin

Présentation de l'enquête collective "L'invention de l'élue" : Marion Paoletti, CERVL/IEP de Bordeaux

Le cumul des mandats au féminin : Aurélia Troupel, CEPEL

Témoignages : Nicole Stamm, élue Montpellier ; Danièle Santonja, Association des maires de France et élue, Hérault

Débat

16h30-17h30 : Séance de clôture

Christine Lazerges, Professeure de droit, ancienne députée PS, conseillère municipale.

Françoise Fassio, Ancienne déléguée régionale aux Droits des femmes.

Synthèse du colloque et perspectives : Emmanuelle Latour, Secrétaire générale de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, service du Premier ministre

Entrée libre et gratuite

Inscription obligatoire

Où en est la Parité électorale ?

A échéance des premiers mandats « post-paritaires »,
les pratiques et les règles du jeu ont-elles évoluées ?

Montpellier, 5-6 octobre 2007
Université de Montpellier I – Faculté de Droit
Amphi C
39 rue de l'Université – 34000 Montpellier
Tram ligne n°1. Arrêt Louis Blanc

Bulletin d'inscription

A retourner avant le 30 septembre 2007
Inscription gratuite mais **obligatoire**

COORDONNÉES

Nom : Prénom :
Fonction :
Organisme :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : Fax :
Email :

PARTICIPATION

(entourer les séances)

Vendredi 5 octobre 2007	matin	après-midi
Samedi 6 octobre 2007	matin	après-midi

Merci de transmettre votre inscription **avant le 30 septembre 2007**

par courrier postal ou par courriel à :

Sandra FREY / Mauricette SAUVAIRE
Collectif Rencontres d'Actions Citoyennes (CRAC)
10, rue de l'Hirondelle 34920 LE CRES
Courriel : crac34@yahoo.fr